

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 2879

présenté par
M. Juvin

ARTICLE 84

« Pensions »

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

I. – À la première phrase, substituer au mot :

« auraient »

le mot :

« ont ».

II. – En conséquence, à la seconde phrase, substituer aux mots :

« son intégration »

les mots :

« l'intégration de l'agent ».

III. – En conséquence, à la même seconde phrase, substituer aux mots :

« conformément à l'arrêté »

les mots :

« en application de l'arrêté du 9 juillet 2025 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.